



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 11 Avril 2025**

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir THABOUILLOT Jacques), OLLEON Daniel (pouvoir DESGEORGES Chantal)
Absente : BLANC-PAGET Paule
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Délibération 20 - 2025

Objet : vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,26 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,06 %

et d'autoriser le/la Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Délibération 21 - 2025

Objet : vote des budgets

Mme le Maire présente en détail les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Général et Régie Chaleur, chapitre par chapitre, fonctionnement et investissement, ainsi que les opérations programmées en investissement (sauf CCAS), qui s'équilibrent ainsi :

Budgets	Fonctionnement Recette / dépense	Investissement Recette / dépense	Total
Général	1 116 763.80	817 072.11	1 933 835.91
Eau - Assainissement	159 702.71	157 072.55	316 775.26
CCAS	3 500.00		3 500.00
Régie Chaleur	384 894.66	179 682.29	564 576.95

Mme le Maire procède au vote après chaque présentation.

Tous les budgets, Général, CCAS, Eau-Assainissement et le budget de la Régie Chaleur sont adoptés à l'unanimité.

Subventions aux associations :

ORGANISME	OBJET	MONTANT
Les Amis de la Brocante	Fête patronale - Brocante	2 000.00
La Lyre du Doulon	Animations musicales	1 000.00
Anciens pompiers du Canton		100.00
Sapeurs-Pompiers en activité		300.00
JSP de Marat	Jeunes sapeurs-pompiers	200.00
A.D.A.C.L.	Association de Développement, d'Animation, de la Culture et des Loisirs (ADACL)	200.00
ADMR	Services à domicile	100.00
Amicale Roux de Berny	Activités à l'EHPAD	200.00
GAIA	Entretien petit patrimoine et chemins	1 000.00
La Pétanque		200.00
Ass Sportive du Collège	Déplacements équipes sportives	400.00
Club de foot Le Vernet/St Germain		200.00
Atelier les Petits Points	Broderies, patchwork, expositions travaux	200.00
Club les Javelles	Activités 3 ^{ème} âge	100.00
Comité Cantonal FNACA		100.00
Association Les Fougères	Fête de l'école, voyages scolaires	300.00
Collège Gaspard des Montagnes	Voyage scolaire	200.00
	TOTAL	6 800.00

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 00

Le Maire, Chantal DESGEORGES

Le secrétaire, THABOUILLOT Jacques